BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 18 mars 2021	***N° 2021-94***

Convocation du 11 mars 2021
Aujourd'hui jeudi 18 mars 2021 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Baptiste MAURIN à M. Frédéric GIRO
Mme Josiane ZAMBON à Mme Myriam BRET
Mme Stephanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Fatiha BOZDAG
M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA jusqu'à 15h30 le 18 mars
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h45 le 18 mars
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 16h le 19 mars
M. Jean TOUZEAU à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h05 le 19 mars
M. Bernard Louis BLANC à Mme Claudine BICHET à partir de 11h25 le 19 mars
M. Jean-François EGRON à Mme Christine BOST à partir de 15h50 le 19 mars
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Anne LEPINE jusqu'à 16h20 le 18 mars
M. Jean-Jacques PUOYBRAU à Mme Nathalie LACUEY à partir de 15h55 le 19 mars
Mme Brigitte BLOCH à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 17h30 le 18 mars
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h05 le 19 mars
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 15h20 le 19 mars
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF à partir de 19h le 18 mars
Mme Marie-Claude NOEL à M. Bernard Louis BLANC jusqu'à 19h14 le 18 mars
M. Alexandre RUBIO à Mme Andréa KISS à partir de 17h10 le 19 mars
M. Nordine GUENDEZ à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 19 mars
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h20 le 19 mars
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 19h10 le 18 mars
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 18 mars
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT jusqu'à 16h44 le 18 mars
Mme Simone BONORON à Mme Karine ROUX-LABAT le 18 mars
Mme Simone BONORON à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h50 le 19 mars

M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h45 le 19 mars
M. Max COLES à M. Patrick BOBET à partir de 17h30 le 19 mars
M. Didier CUGY à M. Marc MORISSET de 17h00 à 18h30 le 18 mars
M. Didier CUGY à M. Marc MORISSET à partir de 17h10 le 19 mars
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA à partir de 19h10 le 18 mars
M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN de 15h à 17h20 le 19 mars
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h30 le 18 mars
Mme Françoise FREMY à Mme Pascale BOUSQUET – PITT à partir de 16h37 le 18 mars
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE jusqu'à 19h19 le 18 mars
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 10h15 le 19 mars
M. Guillaume GARRIGUES à M. Christian BAGATE à partir de 17h10 le 19 mars
Mme Anne-Eugénie GASPAR à M. Thierry TRIJOULET à partir de13h30 le 19 mars
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h le 18 mars
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX de 14h20 à 17h35 le 19 mars
M. Stéphane GOMOT à Mme Céline PAPIN à partir de 17h le 18 mars
Mme Fabienne HELBIG est excusée à partir de 16h10 le 19 mars
Mme Sylvie JUSTOME à M. Didier CUGY de 9h45 à 11h15 le 19 mars
Mme Sylvie JUSTOME à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 15h35 le 19 mars
M. Michel LABARDIN à M. Jean-Marie TROUCHE jusqu'à 16h le 18 mars
M. Gwénaël LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 16h20 à 19h le 18 mars
M. Gwénaël LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT de 12h15 à 14h20 le 19 mars
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 18 mars
M. Jacques MANGON à Mme Agnès VERSEPUY jusqu'à 10h20 le 19 mars
M. Jacques MANGON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h13 le 19 mars
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI le 19 mars
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 14h20 le 19 mars
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h20 le 19 mars
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Eva MILLIER à partir de 17h30 le 18 mars
M. Fabien ROBERT à M. Alain CAZABONNE à partir de 16h15 le 19 mars
Mme Nadia SAADI à Mme Claudine BICHET à partir de 19h le 18 mars
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Dominique ALCALA à partir de 16h50 le 19 mars
M. Kévin SUBRENAT à M. Nicolas FLORIAN à partir de 17h30 le 19 mars
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 19h10 le 18 mars
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jérôme PESCINA à partir de 12h27 le 19 mars

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG est excusée à partir de 16h10 le 19 mars

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 18 mars 2021**	***Délibération***
	Direction Tramway / SDODM / Grandes infrastructures **Service grands projets de transports**	***N° 2021-94***

Convention avec la Société anonyme aéroport de Bordeaux Mérignac (SA ADBM) portant sur la gouvernance, la réalisation des études et des travaux d'amélioration de la desserte en transports en commun de la zone aéroportuaire de Mérignac sur le domaine public aéroportuaire - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole engage les travaux d'amélioration de la desserte en transports en commun de la zone aéroportuaire de Mérignac. Ce programme comprend notamment l'extension de la ligne A de tramway depuis la station « Quatre Chemins » vers l'aéroport et la création d'une ligne de Bus de niveau de service performant (BNSP) entre Le Haillan Rostand et Pessac Bersol. Ce projet a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 29 mars 2019.

Dans ce cadre, elle doit réaliser une partie de l'infrastructure associée (voirie, piste cyclable, plateforme tramway, couloir bus, stations…) dans l'enceinte de l'aéroport de Bordeaux Mérignac. Ces aménagements doivent être réalisés sur les emprises du domaine public aéroportuaire, concédées à la Société anonyme aéroport de Bordeaux Mérignac (SA ADBM).

La convention cadre à conclure avec la SA ADBM, figurant en annexe au rapport, permet de garantir la bonne coordination des différents projets d'aménagements, et la nécessité de définir les principes généraux gouvernant la mise en œuvre des actions futures, à savoir :

- le descriptif des travaux réalisés par chacune des parties sur le site et les principes généraux de conception et réalisation ;
- les principes de gouvernance ;
- les principes de libération des emprises (descriptif des travaux préalables, dévoiement des réseaux concessionnaires, AOT chantier …) ;
- les opérations foncières définitives ;
- les principes d'exploitation.

La convention prend effet à compter de sa date de signature par les parties.

Cette convention cadre sera complétée par des conventions spécifiques à savoir une AOT pour la réalisation du chantier (Une AOT a déjà été signée en décembre dernier et consentie à titre gratuit), des AOT définitives, un acte de cession pour le carrefour Caroline Aigle / Beaudésert / Becquerel, et une convention d'exploitation venant détailler plus précisément les modalités d'exploitation des ouvrages et équipements réalisés.

Concernant les opérations foncières définitives (cf. article 5 de la convention), il a été convenu :

- Une convention d'AOT constitutive de droits réels relative au tramway, avec une division en volume autour du tube du tramway (de 1m20 sous le Z rail jusqu'à 9m50 au-dessus), assortie d'une servitude pour l'ensemble des systèmes et équipements nécessaires au bon fonctionnement du tramway (multitubulaire, ligne aérienne de contact, signalisation lumineuse de trafic, systèmes en stations…).
  Cette AOT sera consentie pour une durée maximale de 70 ans, et sera en conséquence co-signée par l'Etat. Elle sera consentie à titre gratuit. Les frais d'établissement et de publication seront à la charge de Bordeaux Métropole.
- Une convention d'AOT non constitutive de droits réels relative au BNSP comprenant le site propre bus bidirectionnel et la station « 45e parallèle », assortie d'une servitude pour l'ensemble des réseaux et systèmes absolument nécessaires au bon fonctionnement du BNSP (signalisation lumineuse de trafic, systèmes en stations…).
  Cette AOT sera consentie à titre gratuit et pour une durée ne pouvant dépasser la durée de la concession ADBM soit le 31/12/2037.
- Une convention d'AOT non constitutive de droits réels relative au local d'exploitation (guichet d'informations et salle de repli chauffeur).
  Cette AOT sera consentie conformément au guide tarifaire en vigueur et pour une durée ne pouvant dépasser la durée de la concession ADBM soit 2037.
- Une cession de terrain pour la maitrise foncière des emprises nécessaires au bon fonctionnement du domaine public métropolitain de façon indivisible et notamment pour les carrefours Caroline Aigle / Beaudésert / Becquerel, Kennedy / Beaudésert, Roland Garros, situés aux entrées de l'enceinte aéroportuaire.

Concernant les principes d'exploitation, la convention précise :

- Le principe général selon lequel la sécurité, la sûreté et l'exploitation de la plateforme aéroportuaire priment sur celle du tramway et du BNSP.
- Les principes de répartition des charges d'entretien et en particulier pour les voies empruntées par le BNSP :
  - Sur le tronçon entre le rond-point du CRNA et l'arrêt du BNSP « Aéroport » : Responsabilité ADBM qui assurera l'entretien et la prise en charge financière à 100%.
  - Sur le tronçon entre l'arrêt du BNSP « Aéroport » et l'avenue Roland Garros : Responsabilité BM qui assurera l'entretien et la prise en charge financière à 100%.
  - L'entretien des barrières situées sur le parcours du BNSP est assuré par ADBM.
  - L'entretien des carrefours à feux (y compris câbles, mats) est assuré par Bordeaux Métropole.
- L'entretien de la plateforme pour le tramway et des équipements propres au BNSP sera assuré par Bordeaux Métropole.

La convention d'exploitation reprendra et détaillera ces principes de gestion, d'exploitation et d'entretien.

La convention entre en vigueur à compter de sa date de signature par les parties jusqu'à la réception sans réserve des travaux et sous réserve de l'entrée en vigueur de la convention d'exploitation, et de la signature des conventions d'AOT définitives.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5217-2,
VU le Code des transports et notamment son article L. 1231-1,
VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 2122-1 et suivants et L. 2125-1,
VU l'arrêté préfectoral du 29 mars 2019 portant déclaration d'utilité publique les travaux d'extension du tramway ligne A reliant l'arrêt « Quatre Chemins » à l'Aéroport et les travaux du BNSP reliant la gare Pessac Alouette au terminus du tramway A « Le Haillan Rostand ».

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE ce projet de convention a pour objet de préciser les modalités d'organisation et de bonne coordination entre les deux parties pour mener à bien les travaux d'amélioration de la desserte en transports en commun de la zone aéroportuaire de Mérignac,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les termes de la convention annexée au présent rapport.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les conventions d'autorisation d'occupation temporaire nécessaires à la réalisation des travaux, consentie à titre gratuit par SA ADBM.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'AOT constitutive de droits réels relative au tramway, et la convention d'AOT non constitutive de droits réels relative au BNSP, décrites dans la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 mars 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **24 MARS 2021** **PUBLIÉ LE :** **24 MARS 2021**	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH